

Les paysages habités

Éric François, CAUE du Doubs

La Franche-Comté représente 3% du territoire national et concentre 7% des communes qui sont autant de centres villageois, bourgs ou villes plus ou moins étendus. L'habitat dispersé et les réseaux contribuent à renforcer cette impression d'une présence importante des éléments construits dans le paysage. En revanche, la faible densité de la population accreditte l'idée que de vastes portions du territoire régional sont vides d'hommes, ces derniers occupant préférentiellement les espaces qui leur sont le plus favorables. Les espaces concernés (altitudes faibles, le long d'axes privilégiés tels que réseaux de communication ou rivières) sont empreints de l'action de l'homme qui a modelé les paysages selon des règles qui se perdent parfois dans les profondeurs de l'histoire.

L'urbanisation de la seconde moitié du XX^e siècle se caractérise par une consommation territoriale sans précédent, avec une production aveugle d'espace non maîtrisé. L'essor des technologies, l'accélération des déplacements et de l'information, la concentration des emplois, l'extension des zones d'habitat commercial, artisanal ou pavillonnaire, [...], ne cessent de complexifier l'ordre des villes. Plus encore, ils déterminent, voire bouleversent l'évolution d'une grande partie du territoire. Cet étalement périurbain touche bien sûr les villes mais aussi les villages avoisinants ou lointains. Les modes de vie urbains diffusent même dans les hameaux les plus reculés. L'opposition entre ville et campagne s'amenuise.

L'espace public, paysage intramuros : places et rues

Les places et les rues sont des éléments significatifs de l'évolution de

notre société. Lieux exceptionnels de mémoire et d'échanges, les espaces publics témoignent des politiques successives d'aménagement du territoire comme de la personnalité, de la volonté



L'évolution du trafic routier a transformé le paysage urbain (Montbéliard). Carte postale ancienne et cliché-: CAUE du Doubs

ou de la culture des habitants et de leurs représentants. Ils sont ponctués par des signes de pouvoir ou des éléments au service de la population (fontaines, lavoirs, monuments, bancs, etc.).

En milieu rural, la tradition d'espace public n'est pas homogène. Voies plus que rues, carrefours plus que places, l'espace commun s'avère souvent peu structuré, rarement composé, essentiellement fonctionnel. L'expression de la collectivité relève plutôt de l'édifice en soi-: la mairie, l'école, l'église, la fontaine, etc. Des nuances sont toutefois à noter suivant le climat ou l'histoire des ressources économiques et culturelles des territoires. Les villages autrefois viticoles témoignent de richesses d'espaces urbains souvent inexistantes dans les zones de montagne.

Globalement, une perte de ruralité est sensible dans les villages. Suivant l'évolution de la réglementation sanitaire et d'urbanisme, les exploitations agricoles sont délocalisées et les troupeaux ne passent plus. Par ailleurs, l'évolution du trafic routier a bouleversé la pratique de l'espace public et en a modifié la perception. Les sols, jadis de terre battue ou gravillonnés, sont recouverts de couches d'asphalte étirées jusqu'au pied des façades. Les nécessaires aires de stationnement se concentrent dans les espaces centraux ou sur le pourtour des centres anciens, véhiculant des éléments de signalétique, bornes de délimitation, barrière oscillante, horodateurs, etc.

La pratique piétonnière s'est également modifiée. La rue rurale tend aujourd'hui à canaliser l'habitant en limite de voirie en déclinant abondamment du mobilier urbain standard souvent facteur d'encombrement et d'altération de l'espace-: bornes, candélabres, poubelles, jardinières, abribus, etc. Par ailleurs, la succession d'aménagements ponctuels et individuels (réhabilitation de façades ou clôtures



Les façades, qui identifient l'espace public, changent aussi-: la place Corbis à Belfort. carte postale ancienne-: archives départementales du Territoire de Belfort. Photo récente-: service environnement du Territoire de Belfort

privées) affaiblit fréquemment l'unité de la rue. Le réseau électrique aérien, exclusivement fonctionnel, ajoute à ce phénomène un cortège de poteaux, de câbles et transformateurs particulièrement dépréciateurs des lieux. Une réaction récente est l'enfouissement des réseaux EDF et Telecom, entrepris à grands frais par un nombre croissant de communes.

Au-delà du «-propre-» qui, jusqu'ici, prévalait à la caractérisation de l'espace public, un regain d'intérêt pour sa promotion commence toutefois à se dessiner.

Des projets d'aménagement relevant d'une compréhension essentielle du lieu, révèlent la singularité de l'espace et du bâti, en alliant simplicité, noblesse et contemporanéité des for-

mes et des matériaux. Les sols sont alors différenciés en fonction de leur vocation, le mobilier ne sort plus systématiquement des catalogues, mais il est conçu en rapport avec le lieu pour une plus ample exaltation de l'espace. L'éclairage des lieux publics tend également à s'enrichir, à se diversifier, pour accroître la sécurité des usagers lors des déplacements, valoriser le patrimoine bâti et arboré, et dynamiser l'activité vespérale et nocturne.

Le patrimoine bâti privé

L'histoire n'épargne guère le patrimoine construit au fil des siècles.



Saint-Hippolyte-: bâtisse réhabilitée sur les bords du Dessoubre. Cliché-: CAUE du Doubs

Conflits, incendies, usures liées au temps, à l'usage, ou aux effets de certaines pollutions, évolution des modes de vie aboutissent à une sélection et à un renouvellement de l'architecture incessants. Certains sujets bien conservés, dont l'architecture remarquable témoigne particulièrement bien d'une époque, sont protégés par les institutions, encourageant leur préservation dans les règles de l'art. Car comme la construction, la restauration est un

art. La reconnaissance des éléments caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale est essentielle au préalable de toute intervention. Volumes, matériaux et enduits, toiture, rythme et modénature des baies sont à considérer précieusement. Ces opérations d'entretien coûtent cher aux propriétaires. Aussi, le recours à des techniques et matériaux de réhabilitation standardisés, gâtent souvent les édifices. Les contraintes institutionnelles liées au patrimoine protégé ont pour but la sauvegarde des édifices ou des sites, lors des opérations de rénovation ou de réalisation architecturale situées dans les périmètres de protection.

En milieu rural, la réhabilitation d'anciennes fermes en logements locatifs, souvent réalisée dans le cadre d'opérations d'amélioration de l'habitat, constitue un nouveau créneau pour l'habitat collectif. En ville, les grands ensembles d'habitat collectif qui ont connu un essor dans les années 1960-1970 évoluent. Ces témoins d'un passé récent ne vieillissent pas très bien, aussi bien du point de vue technique qu'urbanistique.

Les édifices publics

Lieux de mémoire, lieux d'institution et de pouvoir, lieux symboliques, les édifices publics ont pour vocation de favoriser et d'organiser la vie collective de la commune-: mairies, établissements d'enseignement, gares, lieux de culte, bibliothèques, musées et locaux d'exposition, hôpitaux, postes, crèches et garderies, foyers d'hébergement, maisons du troisième âge, fontaines, lavoirs, monuments et sculptures, centres de lutte contre les incendies, gendarmeries, commissariats de police, casernes, etc.

Il paraît important de rappeler ici les procédures administratives à l'origine de ce qui constitue aujourd'hui une part remarquable du patrimoine bâti de la région. Au début du XVIII^e siècle, des mesures visant l'exploitation et l'aménagement des forêts communales devaient permettre aux communes de financer la plupart des édifices publics, églises, mairies et fontaines. Le décret de 1808, concernant le conseil des bâtiments civils chargé d'examiner les projets, composé d'architectes de l'Académie et de l'École des beaux-arts, et l'influence des publications de recueils de modèles d'architecture, continuent d'affirmer l'architecture administrative locale. Tout édifice public de cette période témoigne de cette gestion comme de la conscience prise de l'importance de l'architecture dans notre société.

Cependant, trop souvent, des interventions inadaptées dénaturent ces bâtiments publics anciens (couvertures, enduits, menuiseries, adjonction de volumes annexes, etc.). Dans les petites communes, il arrive que la mairie soit transférée dans un petit édifice tout neuf et sans caractère. Aujourd'hui, bien des fontaines menacent ruine ou sont converties en jardinières. Certes, les coûts d'entretien sont importants et difficiles à supporter par les communes

de taille modeste, mais la restauration, qui fait appel à des savoir-faire pointus, ne s'improvise pas.

Aujourd'hui, les bâtiments publics continuent de constituer un des domaines d'expression privilégié de l'architecture. La pluralité des approches contemporaines, l'évolution des techniques et des matériaux se lit dans l'espace. Certains besoins se rejoignant d'une commune à une autre, le partenariat intercommunal paraît important pour la réalisation de projets de qualité. L'enjeu est autant social que culturel et environnemental. Les nouveaux édifices publics, mairies, salles des fêtes, salles des sports, médiathèques, mais aussi stations de traitement des eaux, déchetteries, témoigneront demain de l'attention qu'on aura su leur porter aujourd'hui.

L'eau et le végétal

L'eau a de tout temps considérablement orienté l'implantation et l'organisation des villes et villages. Avant tout source de vie, souvent utilisé pour délimiter un territoire et se protéger, le réseau hydrographique est vite devenu voie d'échanges et de transport de marchandises, mais aussi source d'énergie pour l'artisanat et les manufactures. L'accroissement des besoins, les progrès scientifiques et technologiques, la nécessité de maîtriser les crues, ont sans relâche modelé les cours d'eau. Si le transport fluvial s'est largement développé tout au long de ces deux derniers siècles, l'évolution des routes et du chemin de fer, la maîtrise et la canalisation de plus en plus pointue de l'eau, ont, en partie, amoindri l'image de ce qui jadis était source de vie. Aujourd'hui, la prise de conscience pour valoriser ce capital se généralise.

Autant que l'eau, l'arbre est une composante primordiale de l'espace des villes et villages. Son port et ses couleurs dialoguent subtilement avec les



Les usines Hétière Fils quand elles fonctionnaient...et aujourd'hui (Mesnay). Photo d'archives et cliché: CAUE du Jura

formes architecturales et enrichissent les ambiances urbaines - tant qu'une taille radicale ne les mutile pas. Présents dans les jardins publics, les arbres y sont mieux respectés, comme des monuments.

La place grandissante du fleurissement dans le paysage urbain, témoigne d'une forte volonté d'embellissement. Hormis dans certaines villes où des efforts sont consentis, les associations végétales

restent souvent standardisées, les jardinières et vasques en béton ou rondins de bois inappropriées. Si les fleurs sont unanimement appréciées des habitants, l'herbe et la mousse sont fréquemment traitées aux pesticides. Pourtant, alors que des aménagements coûteux et souvent inutiles, inspirés de « modèles urbains », altèrent considérablement le caractère des villages, l'utilisation de l'herbe en « revêtement » de sol permet

une mise en valeur de l'espace public comme des édifices qui le composent. Couture entre la campagne et le village, entre la route et les propriétés privées, l'herbe accroît la dimension paysagère de l'espace collectif.



*Un exemple de prolongement urbain (Besançon, le boulevard).
Cliché: CAUE du Doubs*

Prolongements urbains : entrées de villes et zones d'activités

Les entrées de villes sont le lieu privilégié du développement désordonné des zones d'activités. La multiplication des entrepôts diversement colorés le long des voies rapides pour profiter de l'effet « vitrine », répandus dans de vastes parcs de stationnement, la profusion et la taille exagérée des enseignes commerciales, la négligence du traitement des voies d'accès, conduisent à une perception globale chaotique. Ce phénomène engendre de nouveaux pôles urbains, dynamiques économiquement et socialement, radicalement indépendants des centres anciens. Les centres historiques restent attractifs, mais n'ont plus l'exclusivité.

Lotissements pavillonnaires

La non-architecture qui émane des zones d'activités périurbaines se retrouve dans l'habitat individuel. L'utilisation de matériaux et formes standardisées s'est généralisée. Si le confort n'a cessé de progresser, sanctionné par des normes de plus en plus précises, la maison individuelle dont le marché appartient aujourd'hui aux catalogues, manque singulièrement d'audace dans la recherche d'espaces de qualité. Faussement inspirée du patrimoine ancien, elle en oublie l'essence: la complicité avec un site, un climat, une culture. Construire une maison ne relève pas seulement

d'une volonté individuelle isolée. C'est également un acte public, où le nouveau bâtiment doit réussir son intégration dans un environnement déjà existant, qu'il soit paysager ou social. L'urbanité, la qualité de l'espace public sont absents des lotissements. Pourtant, les cités-jardins, comme celle de Saint-Ferjeux à Besançon, illustrent un modèle d'organisation exemplaire de l'habitat individuel, favorisé après 1928 par la loi Loucheur, et dont on se demande pourquoi il n'a pas servi de référence pour les constructions postérieures.

Infrastructures

Les axes routiers contournent les aires urbaines et leur circulation de proximité dense par des rocades, voies rapides, ou autoroutes. La route nationale, souvent génératrice de la rue principale des villages, change parfois de statut, supplantée par une déviation. Les ronds-points, qui sont la plupart du temps localisés au niveau des entrées urbaines, sont un concept de la fin du XX^e siècle. Si leur efficacité en matière de fluidité routière et d'amélioration de la sécurité est souvent incontestable, leur utilisation est systématique. Ces solutions ont pour défaut de déstructurer et banaliser



Un lotissement à Miserey-Salines. Cliché: CAUE du Doubs

les paysages urbains. Le centre du rond-point, inaccessible au piéton, reste difficile à occuper et donne lieu à toutes sortes de tentatives, compositions horticoles, collections de jardinières, enrochements recomposés, écussons et créations éphémères ou pérennes, liées à l'activité culturelle, économique, historique ou sportive de la commune. L'effet d'incongruité se trouve parfois atténué lorsque l'aménagement est prétexte à un événement: sculpture ou plantation raisonnée instaurant un dialogue sensible avec le site ■